

53 - Vie des Quartiers - Seconde programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014 - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations et aide à l'investissement à certaines associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans la poursuite des décisions prises par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 février 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une seconde programmation portant d'une part sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenus dans le cadre de la première programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon et d'autre part sur la mise en oeuvre de projets complémentaires poursuivant des objectifs similaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Besançon.

Cette seconde programmation contribuera à soutenir des projets portés par :

- des structures d'insertion par l'activité économique,
- des structures agissant dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté,
- des structures agissant dans le domaine de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations,
- des structures agissant dans le domaine de l'action socioéducative et socioculturelle

(cf. tableau suivant), étant entendu que l'ensemble de ces projets se développent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Structures	Objets	Proposé
<i>Soutien aux Structures d'insertion par l'Activité Economique</i>		
Association Jean Eudes	Atelier Chantier d'Insertion	2 700 €
Réussite Emploi	Atelier Réalisation CV Vidéo	3 500 €
CIDFF du Doubs	Informations Juridiques et accompagnement socioprofessionnel des femmes dans les quartiers	2 000 €
<i>Prévention de la délinquance et citoyenneté</i>		
Léo Lagrange Centre Est	Atelier de réflexion en milieu carcéral	2 000 €
Association 2AD	Consolidations actions autour de la bibliothèque	7 000 €
ADDSEA Prévention Spécialisée	Chantiers éducatifs de prévention spécialisée	9 500 €
<i>Egalité des chances et lutte contre les discriminations</i>		
Solidarité Femmes	Stages d'autodéfense en direction de femmes victimes de violences	1 500 €
LICRA	Semaine d'éducation contre le racisme 2014	1 500 €
<i>Activités socioéducatives, socioculturelles</i>		
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	«Des rêves, ayons»	1 200 €
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	Renforcement de présence sur secteurs de Pesty, Schlumberger, Pelouse	7 800 €

Structures	Objets	Proposé
Association Sportive d'Education Populaire Cras-Chaprais	Action d'accompagnement à la scolarité sur le secteur de la Cité Viotte	6 000 €
Arc en Ciel des Orchamps Palente	Matériel de sonorisation	800 €
Arc en Ciel des Orchamps Palente	Sorties familiales	800 €
MJC Orchamps Palente	Actions sociolinguistiques	13 000 €
Association PARI	La vie dans mon quartier (constitution d'un imagier)	3 800 €
35 Lez'arts dans l'école	Les ananas magiques de Dame Pancetta	7 000 €
Total		70 100 €

Le financement des subventions pour ce programme d'actions sera assuré par :

- le budget de la Mission CUCS pour un montant de 29 400 € prélevé sur l'imputation 65.824.6574 CS 47003 abondé par le déplacement des crédits suivants :
 - . 3 500 € en provenance de l'imputation 65.30.6574 CS 10032 de la Direction Générale Culture Tourisme, Service Action Culturelle.
- le budget Animation de la Direction Vie des Quartiers pour un montant de 13 000€ prélevé sur l'imputation 65.422.6574 CS 47030
- le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de 16 500 € prélevé sur l'imputation 65.522.6574 CS 10500
- le budget de la Mission Emploi & Insertion pour un montant de 8 200 €, prélevé sur l'imputation 65.523.6574 CS 10067
- le budget de la Mission Lutte Contre Les Discriminations pour un montant de 3 000 € prélevé sur l'imputation 65.020.6574.007029 CS 10068.

En cas d'accord sur ces propositions,

- la somme de 29 400 € sera prélevée au chapitre 65.824.6574 CS 47003
- la somme de 13 000 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574 CS 47030
- la somme de 16 500 € sera prélevée au chapitre 65.522.6574 CS 10500
- la somme de 8 200 € sera prélevée au chapitre 65.523.6574 CS 10067
- la somme de 3 000 € sera prélevée au chapitre 65.020.6574.007029 CS 10068.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,
- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser le versement des subventions aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 6 et 7 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JOLY, Mme SUGNY et Mme DARD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2014.